## AR PREFECTURE

016-211600903-20200129-2020\_04-DE

Regu le 05/02/2020



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22 Membres présents: 18 Suffrages exprimés: 22 République Française

Délibération N° 2020-04 Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

**DATE DE CONVOCATION**: 23 Janvier 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER-J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR</u>: M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC - K. GAI - K. PERROIS - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : AMÉNAGEMENT DE BOURG - PLACE DE LA LIBERTÉ - MISE EN PLACE DE PROJECTEURS POUR L'ÉCLAIRAGE DES FACADES : RÉACTUALISATION DU DOSSIER

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de mise en place de projecteurs pour l'éclairage des façades dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg,

VU la délibération N°2019-08 en date du 31 Janvier 2019 portant sur le versement d'un fonds de concours au SDEG pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 10 862.26 Euros,

CONSIDÉRANT que le SDEG a réactualisé son devis,

CONSIDÉRANT que le nouveau montant du fonds de concours s'élève à 11 967.44 Euros

Le Conseil Municipal décide PAR 22 VOIX POUR :

✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours au SDEG, d'un montant de 11 967.44 Euros

POUR EXTRAIT CONFORME Le signataire Le Maire Jean-Louis LEVESQUE